



Commune de Ventron

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Année 2015-2016



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

LES LOCAUX

LE FONCTIONNEMENT

LA SÉCURITE

LE HANDICAP

LES DIFFÉRENTS TEMPS

1. Accueil du matin
2. Pause méridienne
3. Accueil du soir

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

LES NAP

LA COMMUNICATION



PRÉAMBULE

Ce projet pédagogique s'appuie sur les orientations du projet éducatif des prestations périscolaires de la commune de Ventron. L'accueil Périscolaire est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il est géré par la mairie de Ventron.

La structure est une entité d'accueil de loisirs avant et après l'école, et durant la pause méridienne. Il ne s'agit pas d'une simple garderie mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. Pour l'enfant, c'est un lieu de détente, de découvertes d'activités physiques et de loisirs où il pourra choisir les animations qui l'intéressent (dessin, lecture, jeux...). Sous la responsabilité d'une équipe de professionnels qualifiés.

LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Pour répondre au Projet Educatif local de la commune, l'équipe met en place un **Projet Pédagogique qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées**. Ces activités s'inscrivent au complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés. Les finalités éducatives et sociales du service périscolaire de la commune de Ventron sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter le fonctionnement des prestations aux réalités sociales locales

Les objectifs de la structure :

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- ✓ Mettre l'enfant en situation de socialisation à travers la vie en collectivité, le respect des autres enfants et de l'équipe d'encadrement.
- ✓ Développer chez l'enfant son autonomie, le respect des locaux et de l'environnement mais aussi sa capacité à vivre pleinement l'activité choisie.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1^{er} objectif : Respecter le rythme de vie de l'enfant :

*En tenant compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil.

*En laissant le choix de l'activité à chaque enfant et le laisser tranquille lorsqu'il n'a envie de rien faire.

*En s'adaptant aux capacités de chaque enfant.

*En respectant la réalité d'une tranche d'âge.

2^{ème} objectif : Favoriser la socialisation et la vie en groupe grâce à l'apprentissage du respect des autres, du matériel et de l'environnement :

*En apprenant à l'enfant la notion de « RESPECT » entre eux et avec les animateurs.

Nous mettons en place des règles de vie en début d'année en concertant les enfants afin que ceux-ci créent des supports ludiques mis en place dans chaque salle.

De cette façon les enfants peuvent s'y référer lorsqu'ils le souhaitent. Rappeler régulièrement ces règles aux enfants afin qu'ils se rendent bien compte, et ce, dès tout petit qu'il y a un cadre et que l'on ne fait pas n'importe quoi en collectivité. Impliquer les enfants dans le rangement des jeux et jouets lorsqu'ils partent ; c'est ainsi respecter les personnes qui restent le soir au nettoyage des salles. Nous leur expliquons qu'en aidant ainsi, ils leur facilitent le travail.

*En sensibilisant les enfants au respect du matériel :

En leur expliquant l'intérêt de prendre soin des jeux et jouets mis à leur disposition et de respecter le mobilier.

*En sensibilisant les enfants au respect de l'environnement

En mettant en place des poubelles pour le tri sélectif

- une poubelle pour le carton, papier, plastique, etc...

- une poubelle pour les autres déchets

En utilisant du matériel de récupération pour nos activités manuelles telles des rouleaux essuie-tout, du carton, etc...

3^{ème} objectif : faire de l'accueil un lieu de découvertes et d'échanges :

*En développant l'imagination de l'enfant :

En proposant des activités diverses et variées (pâte à modeler, à sel, peinture, fresques selon un thème donné ou inventé par eux.)

*En contribuant à l'enrichissement culturel mais aussi physique de l'enfant :

En leur proposant des jeux de société mais aussi des jeux en extérieur (relai, jeux avec des ballons, jeux de coopération, etc...)

*En favorisant les échanges entre animateurs et enfants :

Instaurer un climat de confiance entre l'enfant et l'animateur afin qu'ils puissent ensemble passer de bons moments. L'animateur doit être à l'écoute des besoins de l'enfant et y répondre à tout moment.

4^{ème} objectif : développer l'autonomie de l'enfant, lui donner confiance en lui :

*En le laissant faire seul le plus possible, et ce, dès son arrivée à l'accueil, le stimuler dans les actions du quotidien (mettre son manteau, l'enlever par exemple).

*En le laissant seul après une explication d'activité (mais en ayant toujours un œil dessus et en intervenant si besoin est) pour voir comment il se débrouille.

*En le faisant respecter les règles d'hygiène de base telles que le passage aux toilettes avant de passer à table et le lavage des mains avant le déjeuner et le goûter.

***Méthode pédagogique :**

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'aient pas l'énergie ou la volonté de se lancer dans des activités compliquées. Elles doivent être proposées mais surtout pas obligées. Elles doivent laisser la possibilité à l'enfant de refuser de participer. Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...)

Malgré la nécessité de proposer des activités diverses et variées, l'essentiel du temps périscolaire est composé de temps libre où l'enfant se réveille tranquillement ou au contraire décompresse après une journée riche.

Attention cependant à ne pas s'y méprendre. « Libre » ne veut pas dire « laxiste ». La vie collective nécessite tout un ensemble de règles devant être respectées à chaque instant.

LES LOCAUX

La garderie se situe dans des locaux de l'école maternelle, 5, place de la mairie à Ventron. Une salle aménagée spécialement à cet effet favorise l'autonomie dans le jeu dans un espace qui garantit tant la sécurité physique, morale, qu'affective. L'aménagement de la salle permet un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin. Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Cette salle a reçu un agrément pour une capacité d'accueil de 20 enfants âgés de 3 à 12 ans. À côté de cette salle un coin lavabo et des toilettes cloisonnés, qui respectent la pudeur des enfants sont à disposition. Nous pourrions également profiter de la salle de motricité et de la cour de l'école maternelle.

LE FONCTIONNEMENT

Le Périscolaire/Accueil de Loisirs est placé sous la direction d'une directrice diplômée EJE et d'une animatrice stagiaire BAFD et de deux ATSEM ; ainsi que (si nécessaire) d'un nombre d'animateurs proportionnel au nombre d'enfants en vertu de la réglementation en vigueur.

La garderie accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés à Ventron. Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 15 à 8 h 30, de 15 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 7h15 à 9h. Le soir, un goûter est proposé suivi de jeux libres. Au-delà d'aider les parents à concilier vie familiale et privée, la garderie assure un service d'accueil et de loisirs et de qualité, un lieu éducatif, de découvertes, de savoirs nouveaux dans le respect des rythmes de vie, des personnalités et des besoins propres à chaque enfant.

LA SÉCURITÉ

Dans un Périscolaire/Accueil de Loisirs, il n'y a pas de moment sans cadre ni règle ; au contraire, plus le cadre sera facilement repérable par l'enfant, plus les règles lui seront claires, simples et comprises et plus il sera dans un espace de liberté. L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif et psychologique, y compris dans le cadre d'activités sous-traitées encadrées par des moniteurs spécialisés (par exemple, dans le cadre des NAPA, ou en Accueil de Loisirs). L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'Établissement avec un groupe d'enfants , ils doivent respecter :

- les règles de sécurité ;

- vérifier le nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- respecter la sécurité routière (traversée aux passages protégés...)

Les animateurs remplissent obligatoirement une fiche de sortie et indiquent :

- le nombre d'enfants ainsi que leur nom ;
- le personnel encadrant ;
- l'heure de départ et de retour prévue ;
- la destination de la sortie (trajet aller/retour).

En cas de mauvais comportement d'un enfant qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables : dans un premier temps, l'enfant est sensibilisé par rapport à ses agissements ; dans un deuxième temps, les familles sont contactées pour raisonner l'enfant ; dans un troisième temps, si l'enfant persiste, une deuxième convocation des parents dans l'éventualité d'une exclusion temporaire et/ou définitive sera nécessaire.

LE HANDICAP

Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être admis à condition de mettre en place un Projet d'Accueil Personnalisé entre les parents, le médecin et la direction de l'Établissement et cela dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité. L'équipe d'animation participe également à l'intégration sociale des enfants présentant une déficience intellectuelle ou en difficultés. Certains enfants peuvent aussi bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant (CAPE). Les animateurs sont informés par la direction, avant le séjour, des spécificités du handicap de chaque enfant. Cela permettra d'adapter les activités et l'organisation de la journée.



LES DIFFERENTS TEMPS

L'accueil périscolaire comporte différents temps :

- L'accueil du matin de 7h15 à 8h30
- La pause méridienne de 11h45 à 13h30 incluant le temps de restauration
- L'accueil du soir de 15h30 à 18h30

1. **L'accueil du matin** : Le personnel privilégie la qualité de l'accueil, c'est un réveil en douceur. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme, il prend le temps de discuter avec lui. Des activités calmes sont possibles : dessins, jeux de société, poupées, écoute musicale, jeux de constructions. Les enfants peuvent circuler librement d'une activité à l'autre. Le personnel est disponible

pour lire une histoire ou participer à des jeux de société, en expliquant et contrôlant les règles.

2. **La pause méridienne :** L'essentiel du temps de cette pause est consacré à la restauration de l'enfant. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal, animatrices, A.T.S.E.M, adjoint technique. =Les animations pendant la pause méridienne doivent :

- Permettre à l'enfant de participer à la décoration de la salle et de contribuer au service
- Favoriser l'hygiène : lavage des mains avant et après le repas
- Développer l'autonomie : maîtriser l'utilisation des couverts
- Contrôle et précision des gestes (pour se servir et servir les autres) ; « panacher » les âges à table pour responsabiliser les plus grands

La cantine fonctionne du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016. La salle de restauration est attenante à l'école primaire et aux normes en vigueur (visite PMI, commission sécurité...) et adaptée à l'accueil d'un public jeune.

Les repas sont préparés par le collègue Hubert Curien de Cornimont. Un employé communal de Ventron est chargé du transport des repas. Pour ce faire, ils sont stockés dans des containers à liaison chaude ou froide selon les besoins. Une fois arrivés, les containers sont déchargés dans la cuisine de la cantine scolaire où sont vérifiées les températures des aliments.

3. **L'accueil du soir :** comme le matin, c'est un moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim. Le personnel doit, par conséquent, prévoir un temps pour le goûter, fourni par l'association des Parents d'Elèves puis un temps pour les activités.

Ces activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir. Activités motrices, créatives et d'expression seront favorisées. Ce sera également l'occasion pour l'animateur de proposer individuellement ou collectivement aux enfants d'« analyser » le déroulement et les événements de leur journée, d'en favoriser la compréhension et l'appréhension.

Il convient également d'organiser l'accueil des parents et la gestion des départs des enfants. L'accueil et les échanges entre animateurs, enfants et parents seront particulièrement soignés à l'occasion de la reprise de leur(s) enfant(s). Une information par les animateurs sur le déroulement de la journée de l'enfant pourra être communiquée à cette occasion. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à toute heure.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

L'ensemble de ces actions est encadré par le personnel communal

L'équipe est composée :

- d'une directrice EJE diplômée d'Etat ainsi que du BAFD,
- d'une animatrice diplômée BAFA stagiaire BAFD
- de deux ATSEM CAP Petite Enfance
- d'un adjoint technique, BAFA

Le rôle du personnel :

- La directrice :

Elle est garante du bon fonctionnement du centre en conformité avec les textes réglementaires, elle doit être disponible pour tous (parents, enfants, animateurs, prestataires et partenaires...). Elle doit être force de proposition et assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation...

- Les animateurs :

Ils doivent assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils encadrent et accompagnent les enfants dans leur épanouissement à travers les activités qu'ils proposent.

LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

La loi sur la réforme des rythmes scolaires a conduit la commune de Ventron à initier une démarche de Co-construction d'un Projet Educatif de Territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Des parcours éducatifs sont proposés aux enfants. Ils ont des objectifs éducatifs sur le vivre ensemble et le développement de la personnalité de l'enfant. Ce sont des activités de découverte dans divers domaines : sport, culture, art, loisirs, citoyenneté,... ces NAP sont encadrés par du personnel qualifié (animateurs BAFA, intervenants).

Les Ateliers NAP, c'est quoi ?

Les ateliers NAP sont des moments de découverte culturelle- artistique-sportive,... que les enfants appréhendent selon des modes d'expression diversifiés, notamment par le jeu.

Les activités proposées dans les NAP ne remplacent pas les activités des clubs sportifs ou associations culturelles. Elles visent d'abord à éveiller la curiosité des enfants, à les impliquer dans la vie en collectivité, à favoriser leur épanouissement. Les ateliers concernent principalement les enfants de plus de 5 ans. Les plus jeunes (maternelles) bénéficieront d'activités adaptées à leur âge et leurs besoins : temps calmes et jeux libres. Ces ateliers sont mis en place par période, de vacances en vacances.

Les Nouvelles Activités Périscolaires

	01/09-16/10/2015	02/11-18/12/2015	04/01-08/04/2016	25/04-01/07/2016
MARDI 15h30-17h	Arts Plastiques (intervenant)	Atelier cuisine (équipe d'animation)	Eveil musical (équipe d'animation)	Activités de plein air (équipe d'animation)
	Pêche (bénévoles)	Atelier déco (équipe d'animation)	Atelier cuir (intervenant)	Arts Plastiques (intervenant)
VENDREDI 15h30-17h	Sports collectifs (intervenant)	Hip Hop (intervenant)	Judo (intervenant)	Sports collectifs (intervenant)
	Hip Hop (intervenant)	Sports collectifs (intervenant)	Arts Plastiques (intervenant)	Pêche (bénévoles)

Ils se déroulent les mardis et vendredis de 15h30 à 17h. Lorsqu'un enfant s'inscrit à un atelier NAP, il doit y participer régulièrement. Les enfants ne peuvent pas être repris avant la fin de l'atelier, soit à 17h. Après les NAP, les parents cherchent leur enfant à l'école ou à l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18h30.

LA COMMUNICATION

Au début de chaque année scolaire, l'équipe pédagogique retravaille tout ce qui concerne les divers règlements et les projets, pour ensuite les distribuer aux familles.

Ceux-ci décrivent les différents types d'accueil, les conditions d'admissions pour chacun d'eux, les règles à respecter... Une réunion avec les parents est également mise en place afin de créer un contact avec eux mais aussi de pouvoir leur expliquer plus précisément les différents accueils et les projets qui en découlent.

L'équipe pédagogique reste disponible tout au long de l'année, qui permet d'entretenir une relation de confiance avec les parents. Un programme d'activités est affiché pour chaque session de vacances scolaires, ce qui permet aux enfants de s'inscrire et de choisir en fonction de leurs envies. Celui-ci rassure également les parents sur la qualité d'accueil proposé à leurs enfants.

CONCLUSION

Le Périscolaire/Accueil de Loisirs est plus qu'un mode d'accueil, c'est un lieu de vie et un lieu éducatif favorisant l'éveil et l'épanouissement de l'enfant par la pratique d'une pédagogie de qualité. Les différentes expériences et situations que l'enfant va rencontrer, vont lui permettre progressivement d'intégrer les règles de la vie sociale.

